



Trophée Brétéché

Trophée ANCR'ERDRE

2025

ANNEXE
aux
Instructions de course
types



Organisé par Les clubs
ANCRE & SNO

Grade 5C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par orale au bateau comité et sur le canal VHF de l'épreuve. Pour signaler cette modification le comité de course enverra avant le signal d'avertissement le pavillon L  sur C .

2.3 Règle modifiée- la règle 61.1(a) (2) : voir avis de course 1.1.1

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au club House ; ils seront également mis en ligne sur le site du club à la page de l'événement :

Jour de la régata	Lien d'accès vers page du site
Dimanche 23 février 2025	Trophée Brétéché Jour 1
Dimanche 09 mars 2025	Trophée Brétéché Jour 2
Dimanche 23 mars 2025	Trophée Ancr'Erdre n°1
Dimanche 27 avril 2025	Trophée Ancr'Erdre n°2
Dimanche 22 juin 2025	Trophée Brétéché Jour 3
Dimanche 14 septembre 2025	Trophée Brétéché Jour 4
Dimanche 21 septembre 2025	Trophée Ancr'Erdre n°3
Dimanche 16 novembre 2025	Trophée Ancr'Erdre n°4

3.2 Le PC course est situé :

Régata	Lieu PC Course	Contact Email	Tél
Trophée Brétéché	Club house SNO	info@snonantes.fr	02 40 50 81 51
Trophée Ancr'Erdre	Club house Ancre	ancre44240@gmail.com	02 40 29 76 05

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 6 (En cas de compétitions multiples sur le plan d'eau, le canal modifié sera indiqué par le comité de course).

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé :

Régata	Position du mât de pavillon à terre
Trophée Brétéché	Devant le club house
Trophée Ancr'Erdre	Sur la berge face à la terrasse du club

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES



6.1 Dates des courses

Date	Classe
Dimanche 23 février 2025	OSIRIS R1 / QS / L / A / B / C
Dimanche 09 mars 2025	
Dimanche 23 mars 2025	
Dimanche 27 avril 2025	
Dimanche 22 juin 2025	
Dimanche 14 septembre 2025	
Dimanche 21 septembre 2025	
Dimanche 16 novembre 2025	

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10hr15.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Catégorie	Classe	Pavillons de classe
REG	OSIRIS R1 / L et QS avec rating supérieur à 12	
CRO	OSIRIS A / B / C R1 / L et rating jusqu'à 12	

9. LES PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le numéro de parcours à effectuer sur le tableau d'affichage du bateau comité situé :

Régate	Position du tableau bateau comité
Trophée Brétéché	Sur le côté bâbord du comité de course
Trophée Ancr'Erdre	Fixé à l'avant du bateau comité de course

Les numéros 1 à 13 définissant le parcours à effectuer sont indiqués sur les parcours disponible à l'adresse suivante : <https://www.ancrecn.fr/regater/doc-regates/>

10. MARQUES

10.1 Les marques précisées sur les 13 parcours sont :

Marques de départ	Marques de parcours et de Dégagement	Marques d'arrivée
Parcours 2, 5, 7, 8, 11 : Bouées cylindriques jaunes	Bouées Cylindriques jaunes	Parcours 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13 : Bouées cylindriques Jaunes
Parcours 1, 3, 4, 6, 9, 10, 12, 13 : Rouges ou sucettes blanches		Parcours 1, 2, 6, 8, 9 : Rouges ou sucettes blanches Parcours 7, 8 : Cylindrique rouge + pavillon bleu

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 6. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Toutes	40 Minutes	90 Minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 25 minutes après le premier bateau de chaque classe ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5). Les classes OSIRIS C et B sont regroupées le temps de référence du premier sera le premier bateau appartenant à l'une de ces classes.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

- 17.2 le secrétariat du jury est situé :

Régate	Emplacement secrétariat du jury	Emplacement salle Jury
Trophée Brétéché	Club house	Bureau du club house
Trophée Ancr'Erdre	Bureau du club house	Bureau du club house

- 17.3 L'instruction pourra être organisée à une date ultérieure en prenant en compte le règlement technique et sportif en vigueur. Lorsque l'instruction se déroule le jour de la régata, elle sera tenue en salle du jury indiquée dans le §17.2. Elle commencera à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Epreuve validée si course validée : Non utilisé
- 18.2 Classement général d'un bateau sur le total des courses des 8 journées, égal :
- au total de ses courses jusqu'à 14 courses validées
 - au total de ses courses moins la plus mauvaise si 15 courses validées.
 - au total de ses courses moins les deux plus mauvaises si 16 à 18 courses validées.
 - au total de ses courses moins les trois plus mauvaises si 19 courses et plus validées.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés sont affichés dans Régate Home.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 6 ou celui indiqué par le comité de course voir §3.3

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon régates triangulaire jaune.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés un pavillon régates triangulaire jaune accompagné du pavillon du club.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.

28. PRIX

Des prix seront décernés conformément à l'avis de course.

ARBITRES DESIGNES

Voir les désignations des arbitres sur le site de la FFV.